

DROGUE HEROÏNE

Par Profil supprimé Postée le 17/02/2015 11:55

Je suis enceinte de bientôt 20 semaines attends des jumeaux.
Mon conjoint consomme de l'héroïne et parfois je ne peux m'empêcher dans consommer j'en prend pas beaucoup mais je sais que ce n'est pas bien et je veux arrêter pour le bien de la santé de mes bébés et résister a cette tentation pesante
Aider Moi que faire ?

Mise en ligne le 18/02/2015

Bonjour,

Tous les opiacés traversent la barrière placentaire. La prise régulière d'héroïne, en début de grossesse et/ou tout au long de la grossesse est susceptible d'entraîner des complications. Mais la dépendance in utero aux opiacés rend le fœtus vulnérable au syndrome de sevrage.

En d'autres termes, il n'est pas forcément recommandé d'arrêter brutalement vos consommations. Seul un médecin peut le dire et cela nécessite absolument d'être suivie, accompagnée et encadrée médicalement. Aussi, nous vous invitons vivement à vous rapprocher de votre médecin traitant et nous vous indiquons également en lien, les coordonnées d'un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). La prise en charge y est confidentielle et gratuite et il y a possibilité d'y rencontrer un médecin addictologue. Il peut être utile également d'en informer votre gynécologue / obstétricien(ne).

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA LA MÉTAIRIE

2 rue Maréchal Juin
85000 LA ROCHE SUR YON

Tél : 02 51 05 23 39

Site web : www.oppelia.fr

Secrétariat : Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h, mardi de 13h30 à 18h, mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 18h.

Accueil du public : Du lundi au vendredi, sur rendez-vous. Permanence sans rendez-vous le lundi de 14h à 16h pour toutes questions, informations, conseils.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations jeunes et entourages sur rendez-vous.

COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières.

Substitution : Initialisation, prescription et délivrance sur place pour les personnes sans carte vitale, en pharmacie pour les personnes disposant d'une carte vitale.

Voir la fiche détaillée